

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, session 2025, dans l'académie de LA REUNION.

Le président de l'Université de La Réunion,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LA REUNION, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, au titre de l'année 2025, dans l'académie de LA REUNION :

Madame MORILLON Marianne, professeure des universités de classe exceptionnelle, présidente, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur NICOLAY Xavier, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame BARBARY Delphine, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur GORISSEN Alexis, ingénieur d'études, Conservatoire Botanique national Mascarin, membre, Saint-Leu.

Madame NIRLO Severine, directrice générale adjointe développement économique et innovation, membre, Conseil Régional de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur SACALI Jerome, ingénieur d'études de classe exceptionnelle, membre, Conseil Régional de la Réunion, Saint-Denis.

Madame ROBERT Stephanie, assistante ingénieure, suppléante, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à

, le


Pr Jean-François HOARAU